



L'an deux mil neuf, le **dix-huit juin** à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni, en session ordinaire sur convocation adressée le **29 mai** 2009, à la salle des fêtes de Belleneuve, sous la présidence de Monsieur Louis de BROISSIA, avec l'ordre du jour ci-après :

1. *Approbation du compte rendu de la séance du 7 mai*
2. *Présentation par Monsieur Voillemin de l'étude pour la ZAE*
3. *décision sur la création d'une ZAE communautaire à Mirebeau*
4. *Présentation du bilan de l'office intercommunal des sports par Monsieur Raillard*
5. *Modification des emplois*
6. *Prolongation de la mission de réorganisation des services administratifs*
7. *Tarification des services périscolaires 2009/2010*
8. *Règlement du service d'accueil des tout petits pour 2009/2010*
9. *Appel de candidature pour l'espace périscolaire de Beire le Châtel*
10. *Fin des travaux de restructuration du restaurant scolaire et de l'espace périscolaire de Mirebeau*
11. *Présentation de rando-croquis,*
12. *dénonciation de la convention de l'office du tourisme (pour une négociation ultérieure)*
13. *Délibération de principe sur le contrat « Ambitions Côte d'Or »*
14. *information sur les projets de Pays*
15. *Questions diverses*

Le Président accueille l'assemblée.

#### **Adoption du compte rendu de la séance du 7 mai 2009**

Le compte rendu de la séance du 7 mai est adopté.

Le Président rappelle l'ordre du jour.

#### **Présentation de l'étude pour la ZAE**

L'objectif de l'étude était la préconisation d'un site d'implantation.

Le contexte économique a changé depuis 2008 avec la fermeture de la Société Neltec.

Un délai est nécessaire pour les acquisitions et les aménagements. Les communes ont été consultées pour les possibilités d'implantation. La commune d'Arceau ne souhaite pas offrir une zone à la communauté de communes et préfère aménager directement sa propre zone. La commune de Savolles ne souhaite pas l'implantation d'une zone d'activités dans la commune. Par contre, la commune de Mirebeau est d'accord pour une implantation au nord de l'agglomération, c'est donc la localisation préconisée.

La proposition d'implantation est faite après réflexion, après des entretiens avec les maires, après une rencontre au Conseil Régional de Bourgogne pour une aide à l'ingénierie. Des dépenses devront être engagées avant de recueillir des recettes de taxe professionnelle.

Le conseil de la communauté, à l'unanimité hors une abstention, décide la création d'une zone d'activité économique qui sera implantée à Mirebeau, au nord est. Les aides de l'Etat, du Conseil Régional de Bourgogne, du Conseil Général de Côte d'Or et de l'Union Européenne pour des subventions et l'assistance technique seront sollicitées, ainsi que la mise à disposition de tous les outils méthodologiques permettant d'estimer la viabilité de ce type de projet, des aides pour les études techniques et d'ingénierie permettant de faire de cet espace une zone industrielle et de haute technologie ainsi que les aides pour l'acquisition d'un premier terrain de trois hectares à viabiliser.

#### **Modification des emplois**

8, place Général Viard - 21310 MIREBEAU SUR BEZE

Téléphone : 03.80.36.53.51 Télécopie : 03.80.36.52.42

Le conseil de la communauté, à l'unanimité, accepte la modification d'un emploi, ainsi que la modification du tableau des emplois engendrée par cette modification.

#### **Création d'un régime indemnitaire**

Le conseil de la communauté, à l'unanimité décide la création du régime indemnitaire pour le grade de contrôleur de travaux.

#### **Réorganisation du service administratif**

Le conseil communautaire accepte la prolongation du contrat de chargé de mission pour réaliser la répartition des missions des services administratifs.

#### **Bilan de l'activité de l'office intercommunal des sports**

L'Office intercommunal des sports fédère les associations sportives du canton. L'activité de l'OIS a un rayonnement sur tout le canton, les écoles maternelles, primaires et le collège. La sortie ski, la semaine du sport, la fête des sports sont des activités organisées par l'OIS. Les données financières, la répartition de la subvention accordée par la Communauté de Communes sont présentées.

La fête des sports se déroulera à Blagny les 19 et 20 septembre. L'office des sports souhaite disposer d'équipements sportifs aux normes, de soutien financier et de la présence des élus lors des différentes manifestations.

#### **Tarifification des services périscolaires**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les augmentations de la tarification de 2% pour les repas, 100% pour les garderies méridiennes et de 7.86% pour les garderies du matin, conformément au budget.

Les pénalités de retard restent au tarif de 10 (dix) euros.

Les présents tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

#### **Règlement de l'espace multiaccueil les p'tits cailloux**

Le conseil de la communauté, à l'unanimité, accepte le règlement modifié pour le service d'accueil des tout-petits applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

#### **Fin des travaux de restructuration du restaurant scolaire et de l'espace périscolaire de Mirebeau**

Différents problèmes sont constatés sur le site périscolaire de Mirebeau, ils empêchent notamment de solliciter le solde des subventions.

Le conseil de la communauté, à l'unanimité, autorise le Président à engager une procédure judiciaire en cas d'échec de la conciliation engagée.

#### **Contrat « Ambitions Côte d'Or »**

Ce contrat avec le Conseil général est une politique d'aide supplémentaire. Les conventions seront signées avec les Communautés de Communes dans le cadre des 21 ambitions du Conseil général. Le contrat devrait être prêt avant la fin de l'année et contenir des actions dans le domaine de la petite enfance, de la mobilité, du tourisme, de l'action économique.

Le conseil de la communauté, à l'unanimité, décide le principe d'engager un contrat Ambitions Côte d'Or avec le Conseil Général, avec des actions communales et communautaires soumises à l'assemblée.

#### **Questions diverses**

**Taxe professionnelle** : L'assemblée est informée du montant de la participation de la communauté de communes pour le plafonnement de la taxe professionnelle.

**Equipements pour le tri des déchets ménagers** : La commune de Mirebeau demande l'extension de la déchèterie de Mirebeau et l'implantation d'une nouvelle benne à verre.

La Communauté de Communes souhaite connaître les prévisions d'implantation de nouvelle population sur le territoire afin d'anticiper sur les besoins de services.

**Subvention pour des actions de jumelage :**

Le conseil communautaire accepte le versement de subventions comme suit :

Cours d'allemand	500 €
Jumelage avec Faget (Roumaie)	500 €

Sur les crédits inscrits au budget primitif.

**Information sur escap'art** : la manifestation escap'art s'est bien passée avec la motivation et l'implication des maires et des habitants. Le programme a été dense et le budget respecté.

La séance est levée à 22 h30.